

# «Funérailles vertes» : une députée macroniste veut autoriser le «compostage humain»

Par [Loris Boichot](#)

Publié il y a 8 heures,

Mis à jour il y a 8 heures



Le «compostage humain» se révèle plus économique et écologique que l'inhumation et la crémation, selon ses défenseurs. *Robert Hoetink / stock.adobe.com*

**Soucieuse d'expérimenter une alternative écologique aux pratiques traditionnelles, la vice-proutidente MoDem de l'Assemblée, Élodie Jacquier-Laforge, a déposé une proposition de loi pour légaliser cette méthode controversée.**

Autoriser le «compostage humain», en remplacement de l'inhumation et de la crémation des défunts ? L'idée a surpris jusque dans les rangs de la majorité proutidentielle. La députée MoDem (Mouvement démocrate) Élodie Jacquier-Laforge a récemment déposé une proposition de loi pour expérimenter les «funérailles vertes». Une méthode interdite en France et controversée.

Il s'agit d'un «procédé naturel et écologique, qui ne porte pas atteinte à la dignité», fait valoir la vice-proutidente centriste de l'Assemblée nationale, qui a déjà défendu cette initiative par voie d'amendement en 2021, sans succès. Dans son texte, enregistré le 31 janvier au Parlement,

elle appelle à une «*réflexion nationale*» sur le sujet.

Autorisé dans six États américains, le «compostage humain» - aussi appelé «humusation» - consiste à accélérer la décomposition du corps du défunt. Celui-ci est alors placé dans un linceul biodégradable, une boîte en acier inoxydable ou une boîte en bois, avec des matières organiques - copeaux de bois, herbe, paille... Les os sont broyés. Après une période de plus d'un mois, la matière est restituée aux proches.

## **Atteinte au respect du corps du défunt**

Cette option se révèle économique et écologique, soutiennent ses partisans. Fabrication du cercueil, transport, entretien, produits polluants comme le formol pour préserver les corps... Les méthodes traditionnelles sont «*extrêmement polluantes*», soulignent les signataires de la proposition de loi : «*la crémation dégage près de 3% des émissions annuelles de CO<sup>2</sup> d'un citoyen, l'inhumation quatre fois plus*». À les entendre, le «compostage humain» aurait aussi le mérite de répondre au manque de place dans les cimetières.

Mais cette méthode porte atteinte au respect du corps du défunt, selon ses opposants. Après sa légalisation dans l'État de New York, en décembre dernier, la Conférence catholique de l'État avait jugé qu'elle n'était pas «*un traitement respectable de nos restes terrestres*».

«*L'idée n'est pas de faire son jardin avec, ni d'imposer cette pratique, mais d'encadrer les techniques, les lieux de recueil des corps et le statut juridique des particules*», insiste Élodie Jacquier-Laforge auprès du *Figaro*. À l'origine de la proposition, la députée dit avoir été saisie d'une demande de création d'un «cimetière vert» par une élue municipale, dans sa circonscription de l'Isère.

Cosignée par six élus MoDem \*, sa proposition n'a toutefois pas encore été débattue au sein du groupe centriste, ni inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. «*Il faut qu'on en discute et que mes collègues se sentent à l'aise avec*», admet la parlementaire, consciente d'interroger plus largement le très sensible «*rapport à la mort et au corps*».

\**Olivier Falorni, Perrine Goulet, Jimmy Pahun, Erwan Balanant, Hubert Ott, Mathilde Desjonquères*